

Sur le taux de participation aux votations fédérales

Le taux de participation aux votations fédérales est particulièrement faible.

Par exemple, il était de l'ordre de 44 % en février 2022, de l'ordre de 40 % en mai 2022 et de l'ordre de 52 % en septembre 2022.

De tels taux amènent deux observations :

1 – Ces taux faibles peuvent s'expliquer par la lassitude des électeurs d'être appelés aux urnes pour se prononcer sur des sujets mineurs. Cette situation est peut-être due au nombre de signatures requises pour déclencher une votation. Ce nombre est fixe, alors que le nombre d'électeurs augmente. La logique voudrait que ce nombre de signatures varie en fonction du nombre d'électeurs. Par exemple, ce nombre pourrait être fixé à 3 % du nombre d'électeurs.

2 – Certaines personnes considèrent que ces taux faibles n'ont pas d'importance, dans la mesure où les sondages montreraient que les abstentionnistes auraient voté comme les électeurs qui se sont exprimés. Si cette situation est exacte, elle interpelle parce que la marge d'erreur des sondages montre que le résultat du vote n'exprime pas avec certitude la position du corps électoral lorsque le résultat est serré. Pour être assuré que le vote exprime bien la volonté du corps électoral, il pourrait être décidé que, lorsque le score est inférieur à 52 %, le peuple serait appelé à se prononcer à nouveau lors du scrutin suivant, lequel ne serait pas soumis au seuil de 52 %.